

BARÈME D'HONORAIRES TTC

EN DATE DU 1^{ER} MARS 2024



🏠 TRANSACTION ¹

MANDATS PRESTATIONS	LE PRIVILÈGE ²	LE SUR-MESURE ³	L'ACCESSIBLE ⁴
0 à 150 000 €			
150 001 à 250 000 €	4 % *		
250 001 € à 350 000 €		4,5 % *	
Au-delà de 350 001 €			5 % *

TERRAINS	10 % *
LOCAUX COMMERCIAUX	10 % *

🏠 LOCATION ⁵

PRESTATIONS	BAILLEUR	LOCATAIRE
APPARTEMENTS / MAISONS		
- Réalisation des visites - Constitution du dossier locataire - Rédaction du bail - État des lieux	8 € / m ²	8 € / m ²
	3 € / m ²	3 € / m ²

¹ Honoraires TTC (TVA à 20 % incluse) à la charge du vendeur.

² Mandat de vente exclusif

³ Mandat de vente « semi-exclusif » ou mandat avec conditions particulières

⁴ Mandat de vente simple

⁵ Honoraires de location TTC (TVA à 20 % incluse), plafond des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1.8.14.

* Pourcentage du prix de vente avec un minimum de 7 000 €.

